



COMMUNE D'AUBONNE

Conseil communal

Extrait du procès-verbal de l'assemblée du 25 août 2009

Présidence : Mme Sandra Linder

LE CONSEIL COMMUNAL D'AUBONNE

vu le préavis municipal du 16 juin 2009 n° 9/09 "Reconstruction après incendie, assainissement et entretien de l'immeuble rue de Trévelin 18 - Remplace le préavis n° 4/09"

ouï le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet

ouï le rapport de la commission des finances

attendu que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

d é c i d e

de voter le décret suivant :

Le Conseil communal d'Aubonne

1. autorise la Municipalité à procéder aux travaux de reconstruction après incendie, à l'assainissement et à l'entretien de l'immeuble rue de Trévelin 18;
2. autorise la Municipalité à entreprendre toute démarche utile à cet effet;
3. accorde un crédit de Fr. 2'605'000.- TTC pour la réalisation de ces travaux;
4. autorise la Municipalité à recourir à l'emprunt de tout ou partie du montant aux meilleures conditions dans les limites fixées par le plafond d'endettement validé par le Conseil communal. Cette dépense sera amortie, par annuités égales, en 30 ans.

Au nom du Conseil communal

La présidente

La secrétaire

S. Linder

R.-M. Regidor

Le délai référendaire de 20 jours court dès le 28 août 2009.